

4.4 MÉTHODOLOGIE DU REPORTING EXTRA FINANCIER

4.4.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

SNCF Réseau a choisi de rendre compte de ses résultats annuels en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale dès l'année 2012, alors que le décret d'application de l'article 226 de la loi Grenelle II, applicable aux établissements et entreprises publics, n'était pas publié. Dans la mesure où SNCF Réseau émet des titres sur un marché réglementé pour gérer sa dette, l'entreprise se prépare de manière volontaire en rendant compte dès à présent des impacts de son activité sous le format de l'article 225 de la loi Grenelle II et qui sera rendu obligatoire par la transposition de la directive européenne qui rendra obligatoire la publication annuelle des informations relatives à leurs impacts environnementaux, sociaux, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et la politique de diversité au sein de la gouvernance.

Cette démarche volontaire illustre le fait que SNCF Réseau cherche à inscrire ses activités industrielles et commerciales dans une démarche de progrès et d'intégration des préoccupations du développement durable. Cette démarche est cohérente avec la stratégie du Groupe public ferroviaire SNCF.

Suite à l'adoption de la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, aux termes de laquelle la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités constituent le groupe public ferroviaire au sein du système ferroviaire national, ce rapport est le premier de l'établissement public national à caractère industriel et commercial (EPIC) SNCF Réseau. Autant que faire se peut, il est fait mention dans le présent rapport des éléments permettant de faire la transition entre l'EPIC Réseau Ferré de France et l'EPIC SNCF Réseau. L'année de référence de ce reporting est donc l'année 2015.

4.4.2 PRINCIPES DE REPORTING

La démarche de reporting social, sociétal et environnemental de SNCF Réseau repose sur l'obligation de reporting prévu par les articles L. 225-102-1 et R. 225-104 à R. 225-105 du code de commerce français. Elle s'inspire des normes et standards internationaux, notamment :

- Les principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI), que SNCF Réseau utilise comme cadre de reporting depuis son rapport développement durable 2009 (à l'époque RFF) ;
- La norme ISO 26000 relative à la Responsabilité Sociétale des Organisations.

4.4.3 DÉMARCHE 2015

En publiant une partie RSE, conforme à l'article 225 de la loi Grenelle II, dans son rapport de gestion, SNCF Réseau s'engage sur la voie de la vérification des informations publiées par un organisme tiers indépendant et répond aux attentes de mise en visibilité des performances RSE de l'entreprise.

SNCF Réseau a choisi de présenter ses performances en toute sincérité en retenant une sélection d'indicateurs répondant plus particulièrement aux 3 critères suivants :

- **Matérialité** : degré d'impact de l'indicateur sur la stratégie et la santé financière de SNCF Réseau ;
- **Sectorialité** : illustration d'enjeux spécifiques aux secteurs et à SNCF Réseau en lui-même, avec des initiatives sectorielles ;

- **Attente des Parties Prenantes** : degré d'attente des parties prenantes, notamment sous le prisme de la société civile.

La démarche a été menée de manière collaborative, avec l'ensemble des parties prenantes internes de l'entreprise pour :

- Choisir les informations, quantitatives et qualitatives, à rapporter ;
- Elaborer un protocole de reporting, garant de la qualité et de la traçabilité des données ;
- Rédiger le rapport de gestion intégré, piloté par la direction financière.

4.4.4 GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE

Le dispositif de gouvernance du reporting extra-financier repose sur des « référents métiers RSE » désignés par les DGA de SNCF Réseau, ou de leurs représentants.

Les informations à communiquer et les processus de collecte ayant été clairement établis en 2013 lors du premier reporting extra-financier réglementaire (de RFF à l'époque), il a été proposé, pour les exercices suivant, de dérouler l'exercice de la même manière en actualisant les données quantitatives et qualitatives, et le protocole de reporting le cas échéant. Du fait de la réforme ferroviaire et donc de la réorganisation interne, certains indicateurs ont été ajoutés, d'autres supprimés. Cette démarche a été validée par les membres du CDG afin de maintenir la régularité de cet exercice et l'implication des parties prenantes internes, y compris du management supérieur.

La gouvernance du rapport de gestion 2015 repose donc sur :

- **une équipe projet en charge de l'animation de la démarche**, qui propose le périmètre et les informations à reporter par les « référents métiers RSE » (disponibilité, pertinence), qui organise et coordonne les travaux des référents métiers « RSE », qui définit le périmètre et consolide les informations à reporter en matière sociale, sociétale et environnementale.
- **des « référents métiers RSE »**, rassemblant les métiers, responsables de la définition des indicateurs entrant dans leur domaine de compétence, de leurs modes de calcul et de collecte (« fiches indicateurs ») mais aussi des parties littéraires du rapport de gestion.

Les « référents métiers RSE » (contributeurs et/ou valideurs) sont responsables de la définition de/des indicateurs dans leur domaine et de la traçabilité de l'information. Il appartient à chaque « référents métiers RSE » d'associer les personnes compétentes ou intéressées à ces travaux.

4.4.5 CALENDRIER 2015/2016 :

- 9 novembre : présentation de la démarche 2015 au Comité Exécutif et sollicitation par la DEDD des différents « référents métiers RSE » ;
- 15 novembre au 26 février 2016 : collecte des données qualitatives et mise à jour du protocole de reporting ;
- 4 janvier : présentation d'une version V0 du Rapport de gestion au COMEX ;
- 11 février : revue de la partie extra-financière avec le Commissaire aux comptes ;
- 15 février : présentation d'une version V1 du Rapport de gestion au COMEX ;
- 18 février : conclusion sur travaux de clôture avec les Commissaires aux comptes, dont la partie extra financière ;
- 8 mars : présentation en Comité d'audit SNCF Réseau pour validation des comptes et du rapport de gestion intégré ;
- 9 mars : présentation en Conseil d'Administration SNCF Réseau ;

- 10 mars : présentation du rapport de gestion GPF consolidé en Conseil de surveillance GPF.

4.4.6 PROCESSUS DE COLLECTE

A chaque indicateur est associé un *Contributeur*, qui recueille, vérifie et consolide les données sur son périmètre de reporting, Les indicateurs font alors l'objet d'une première validation par le *Valideur* responsable de la production de l'indicateur au sein de son activité.

Cette année encore, la collecte des données quantitatives s'est étendue sur plusieurs semaines, sur la base d'un classeur Excel « Grilles de collecte », accessible aux Valideurs sur une plateforme électronique.

L'ensemble des données est collecté et consolidé en central par l'*Administrateur*, l'équipe projet de la direction de l'Environnement et du Développement Durable de SNCF Réseau, qui vérifie la cohérence des données, le respect des méthodes de calcul et les périmètres de reporting.

Par la chaîne *Contributeurs-Valideurs-Administrateur*, le protocole de reporting instaure des points de contrôles pour limiter le risque d'erreur dans la transmission des informations et fiabiliser la production des indicateurs. Ce document s'applique à tous les acteurs identifiés dans la démarche du reporting et leur est transmis à chaque période de reporting. Cette année, dû à la réforme et au changement de périmètre de responsabilité de l'entreprise, le protocole a été mis à jour.

4.4.7 HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES DONNÉES

Tout changement de méthodologie pouvant influencer sur la comparabilité des données reportées avec les données de l'année précédente, une description de tout événement qui a pu avoir un impact sur les données reportées ou toute autre information nécessaire à l'évaluation de la qualité des données, doit être signalé par le *Valideur* au moment de la collecte des données à la direction en charge de la consolidation générale.

Pour chaque indicateur, la donnée est normalement présentée sur 3 ans d'historique, complétée, lorsque c'est pertinent, de commentaires expliquant son évolution (notamment les écarts ou dans le cas contraire la stabilité de l'indicateur). **Cette année, dû à la réforme et au changement de périmètre de responsabilité de l'entreprise, l'année de référence est l'année 2015.**

4.4.7.1 Spécificité de méthodologie de certains indicateurs

Trafic en train.km

« Trains. KM » est une unité de mesure correspondant au déplacement d'un train sur un kilomètre.
« Sillons. Km » est une unité de qui permet de quantifier la réservation des sillons.

La distance utilisée est la distance effectivement parcourue, si la donnée est disponible ; sinon, la distance standard du réseau entre l'origine et la destination est utilisée.

Le train-km est l'unité d'œuvre de la redevance de circulation.

Les données sont donc disponibles le 8 du mois M+2.

Taux de consommation des fenêtres génériques

L'indicateur recense le nombre de jours de fenêtres génériques travaux consommés sur le nombre de jours total de fenêtres génériques travaux alloués.

Une fenêtre d'un chantier est une période allouée à des travaux. L'indicateur concernant toutes les fenêtres réservées deux ans à l'avance, toutes opérations confondues (investissement et entretien).

Évènements sécurités remarquables (ESR)

Un ESR est un évènement de sécurité lié à une circulation effective d'un train qui met, ou risque de mettre, en danger la vie des personnes transportées et aux abords des installations ferroviaires (y compris les personnels, salariés de prestataires et sous-traitants, ...).

Les ESR « avec conséquence » sont ceux qui se sont traduits par un accident du type déraillement, collision, incendie ou accident de matière dangereuse.

Les accidents de personnes

Selon les termes de l'article 17 du décret n°2006-1279 relatif à l'obligation d'information du gestionnaire d'infrastructures du réseau ferré national, SNCF Réseau réalise pour l'année écoulée le bilan des activités sécurité de l'entreprise (anciennement RFF, GID entretien et DCF). Ce rapport annuel sur la sécurité, établi en respectant les consignes de l'article 18 de la directive 2004/49/CE du parlement européen, est envoyé à l'EPSF avant le 30 juin. En conséquence, les données relatives aux accidents doivent être considérées, au moment de la publication du présent rapport en février, comme provisoires.

Les accidents de travail remontent aussi ceux des entreprises externes (prestataires et sous-traitants) qui travaillent pour SNCF Réseau dans les bâtiments, sur les chantiers ou dans les emprises ferroviaires.

Pour l'année 2015, dû à la réforme ferroviaire et à la réorganisation interne, l'accidentologie ne reportera pas le taux de gravité des accidents de travail hors trajet et le taux de fréquence sera, pour cette année, un indice de fréquence accidents de travail hors trajet.

Part des retards des trains en minutes pour cause d'intempéries sur le total des causes imputables à la gestion de l'infrastructure

Les causes de retard des trains imputables à la gestion de l'infrastructure sont comptabilisées en causes internes qui peuvent être des « défaillances infra » (signalisation, caténaire et voie), des impacts dû aux travaux du métier Maintenance et travaux et des incidents dans la gestion des circulations (sur aiguillage ou pour non-ouvertures de signaux) ; en causes externes de différentes natures : les intempéries, les actes de malveillance (comme les colis suspects), les Tiers-Riverains (intrusions et accidents de personnes) ou autres tels que les heurts d'animaux.

Continuités écologiques des cours d'eau rétablis

La continuité écologique d'un cours d'eau se définit par un bon écoulement des eaux, une bonne circulation des espèces animales et un bon transport des sédiments s'y trouvant.

Les cours d'eau figurant en *liste 2* (article L214-17 du Code de l'environnement) doivent voir leur continuité écologique rétablie dans un délai de 5 ans à compter de la parution de l'arrêté associé. Ces cours d'eau se retrouvent dans la trame bleue des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique. La *liste 2* concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons).

Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.

Une *liste 1* est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et ces cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les bilans de Gaz à Effet de Serre (GES) visant à répondre aux obligations de l'entreprise liées à l'article 75 de la loi n°2010 – 788 du 12 juillet 2010 et transmis aux préfets en décembre 2015 ont été réalisés à partir des données 2014.

Le périmètre du Bilan des émissions de gaz à effet de serre est celui du Groupe Public Ferroviaire défini par la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et constitué des trois EPIC : SNCF, SNCF Mobilités et SNCF Réseau. Ce bilan concerne les activités du Groupe Public Ferroviaire en France et ne comprend pas ses filiales de droit privé. Il comprend le transport ferroviaire de marchandises, le transport de personnes et les gares (SNCF Mobilités), la gestion de l'infrastructure (SNCF Réseau) et la gestion du patrimoine immobilier (SNCF).

Le périmètre organisationnel du secteur ferroviaire public ayant changé il a donc été décidé de réaliser le BEGES 2014 de la nouvelle structure dite « Groupe Public Ferroviaire » ; le BEGES 2011 a donc été recalculé en utilisant cette nouvelle structure organisationnelle.

Les émissions sont calculées conformément au guide méthodologique publié par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux de la Base Carbone® ou, à défaut, proviennent de sources nationales reconnues.

Adresse du site internet où est mis à disposition ce bilan d'émission de GES : <http://www.sncf.com/fr/rse/bilan-carbone>.

Les émissions de GES évitées

L'activité de transport de SNCF permet en effet d'éviter les émissions de CO₂ qui auraient lieu si les personnes et les marchandises se déplaçaient sans utiliser le train. Le détail du calcul est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Voy.km (vk) pour les activités voyageurs et Tonnes.km (tk) pour le Fret	gCO ₂ /vk ou tk		émissions évitées (tCO ₂)
		en train	en voiture ou camion	
TER	13 500 000 000	29,2	148	1 603 800
Transilien	12 294 170 000	6,4	162	1 912 973
Intercités	7 329 160 000	11,8	90	573 140
TGV	50 784 000 000	3,2	90	4 408 051
Fret	19 266 480 000	6,92	77	1 350 195
Total				9 848 159

CMA : Coût Moyen Agent

Coût moyen d'un agent d'une entité de l'entreprise, sur une année civile.

Les 3 éléments de masse salariale composant ce coût moyen annuel sont : les éléments de rémunération fixe ; les éléments de rémunération variable de solde (EVS) et les cotisations patronales. Ces éléments constituent la masse salariale de base des agents du Cadre Permanent, les CDI, les CDD, les Cadres Supérieurs et les médecins permanents.

$CMA = \frac{\Sigma \text{ cumul sur M mois (éléments fixes + EVS + cotisations)}}{\text{Effectif payé en ETP de la période}}$

La formation interne

Les données relatives à la formation sont consolidées en juillet pour communication au CE de septembre. En conséquence, les données relatives à la formation doivent être considérées, au moment de la publication du présent rapport en février, comme des estimations.

Le taux d'absentéisme

Le mode de calcul du taux d'absentéisme se base sur le nombre de jours calendaires d'absence pour maladie rapporté à l'effectif annuel fois le nombre de jours ouvrés théoriquement travaillés dans l'année multiplié par 100.

Le nombre de minutes perdues par les entreprises ferroviaires sur le RFN

L'indicateur du Système d'Amélioration de la Performance (SAP), nombre de minutes perdues aux 100 km, est mesuré, pour le gestionnaire d'infrastructures et les entreprises ferroviaires intégrant le périmètre du SAP, sur une période de référence de 12 mois (1er juillet N-1 -30 juin N).

Les indicateurs financiers

La méthodologie du reporting des données financières est détaillée dans la partie Comptes consolidés au 31 décembre N, dans la Note « Résumé des principes et méthodes comptables et d'évaluation » du rapport financier.

Les achats solidaires (directs et indirects)

La démarche d'achat solidaire de SNCF a démarré en 2008 et se divise en deux grandes catégories :

- Les achats directs :

Ce sont des achats effectués via des ateliers et chantiers d'insertion (ACI), des achats auprès du secteur du travail, protégé et adapté (STPA) qui font appel au secteur du Handicap, aux entreprises adaptées (EA) et aux Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou enfin, des achats en « insertion directe » auprès d'entreprise d'insertion (EI), d'associations intermédiaires (AI) et d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

- Les achats indirects :

SNCF Réseau intègre un nombre d'heure en insertion sociale dans des clauses sociales des marchés de travaux passés avec des fournisseurs ou autres prestations que ces derniers doivent respecter.

4.4.8 PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Périmètre général

Le rapport concerne l'ensemble des activités de l'EPIC SNCF Réseau susceptibles d'entraîner des conséquences sociales, environnementales et sociétales : l'organisation des circulations sur le réseau ferroviaire, l'amélioration de la qualité et de l'attractivité du réseau (maintenance, modernisation), et la gestion du patrimoine foncier et immobilier.

Dans le présent rapport, « SNCF » désigne le Groupe Public Ferroviaire SNCF et « SNCF Réseau » désigne le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire SNCF Réseau.

Le reporting devrait en principe porter sur la totalité des activités et des sites que SNCF Réseau contrôle en tant que propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national.

Les informations sur les données sociales, environnementales et sociétales ont été reportées sur le périmètre organisationnel et fonctionnel de l'EPIC SNCF Réseau.

Certains indicateurs de l'EPIC SNCF Réseau sont partagés et consolidés par le groupe SNCF pour son rapport RSE du Groupe public Ferroviaire.

Certaines actions et indicateurs dans le rapport de gestion intégré de SNCF Réseau sont reportés et managés par l'EPIC SNCF.

L'ensemble de ces activités est exécuté en France métropolitaine.

Le périmètre de ce reporting ne concerne pas l'entreprise SFERIS détenu à 100% par SNCF Réseau. Compte tenu de la réforme ferroviaire les données seront disponibles l'année prochaine. Pour plus d'informations sur SFERIS : <http://www.sferis.fr/>

Périmètre social

Le reporting social concerne la totalité des effectifs de SNCF Réseau. Il s'agit, en 2015, d'un Siège, d'une direction générale territoriale Île-de-France et de 11 directions territoriales situées sur le territoire national.

Périmètre environnemental

Certaines données sont disponibles auprès de l'entité SNCF Immobilier, en charge de la gestion immobilière pour le compte des EPIC SNCF Réseau et SNCF Mobilités, pour laquelle elle est rémunérée. Le périmètre du reporting RSE de SNCF Réseau inclut donc les données de SNCF Immobilier pour les indicateurs suivants :

- Consommation d'eau (litres)
- Volume d'amiante retirée du patrimoine bâti (tonnes)
- Investissements alloués à la dépollution des points noirs « sites pollués »
- Consommation d'énergie des bâtiments (en milliers de TEP) :
 - dont électricité (en milliers de TEP)
 - dont gaz (en milliers de TEP)
- Surfaces cédées dans l'année, dont surfaces cédées pour la création de logements
- Nombre de logements créés, dont nombre de logements sociaux créés

Périmètre sociétal

Les orientations sociétales de SNCF Réseau sont prises au sein de l'EPIC SNCF, par la Direction déléguée des achats responsables et le Pôle sociétal de la Direction développement durable. Le périmètre sociétal du reporting inclut les données de l'EPIC SNCF pour les indicateurs suivants :

- Montant des achats solidaires directs SNCF Réseau ;
- Equivalent en nombre d'emplois (EE) obtenu par le secteur protégé ;
- Nombre d'heures en insertion sociale réalisées dans les clauses sociales ;
- Nombre de marchés avec clause d'insertion sociale sur le nombre total de marchés ;
- Pourcentage des achats auprès des PME ;
- Nombre d'heures en insertion sociale réalisées en MOA direct

4.4.9 VÉRIFICATION EXTERNE

SNCF Réseau a confié à ses commissaires aux comptes des travaux de vérification pour attester la présence dans le rapport de gestion 2015 de toutes les informations prévues par l'article R. 225-105-1 signalant, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R. 225-105.

Pour toutes précisions complémentaires il est possible d'envoyer des questions à l'adresse : Developpementdurable@reseau.sncf.fr.

Tableau des indicateurs

ND : Non Disponible

NC : Non Concerné

SO : Sans Objet

4.5 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

ENJEU N°1 : Assurer un haut niveau de sécurité sur le réseau, contribuant à la sécurité du système ferroviaire	2015
Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt hors trajets	21,2
Nombre de maladies professionnelles déclarées	136
Nombre total de morts des entreprises extérieures travaillant pour SNCF Réseau (nb)	2
Nombre d'événements sécurité remarquables (nb)	149
Montant des dépenses d'investissement activées pour le renouvellement et la performance du réseau existant (M€)	2 665
Montant des dépenses d'investissement activées pour la mise en conformité du réseau (M€)	254
Nombre d'actes de malveillance contre les biens et le patrimoine financier SNCF Réseau (nb)	12 867
Total des Investissements sécurité (M€)	101
Nombre d'accidents de personnes sur le réseau* : • Nombre de personnes tuées (hors suicides et tentatives de suicide) • Nombre de personnes blessées graves (hors suicides et tentatives de suicide) • Nombre de suicides	60 47 296
Nombre d'intervention en milieu scolaire (nb) - dont nombre d'interventions des VMS de SNCF Réseau	9 879 1 928
Nombre de jeunes sensibilisés par les VMS SNCF (nb)	244 317
Dépenses d'investissement visant à améliorer l'accessibilité (M€)	131
PN (passages à niveau) inscrits au programme de sécurisation nationale supprimés	6
Part des retards des trains en minutes pour cause d'intempéries sur le total des causes imputables à la gestion de l'infrastructure (%)	11,9

ENJEU N°2 : Réduire notre empreinte écologique et consolider nos atouts environnementaux	2015
Quantité de ressources achetées, par nature : - Traverses en bois (unités) - Traverses en béton (unités) - Rails (tonnes) - Ballast (tonnes) - Cuivre caténaires (tonnes) - Papier (tonnes)	360 000 616 000 159 765 2 260 000 2 072 1 450
Part des km de lignes fermées faisant l'objet de préservation de l'emprise (%)	59
Consommation d'eau des sites tertiaires et industriels (M m ³)	1,02
Ventes de matériaux en fin de vie (M€)	33
Quantité totale de déchets dangereux produits hors traverses bois (tonnes)	2 493
Part des rails réemployés (%)	7
Part de rails recyclés (%)	93
Part de ballast réemployé en suite rapide (%)	30 à 50
Volume d'amiante (tonnes) : - retiré du patrimoine bâti - retiré des installations ferroviaires (signalisation)	673 40
Volume de traverses bois valorisées énergétiquement (tonnes)	62 244
Investissements alloués à la dépollution des « sites pollués » (k€)	200
Montants des provisions environnementales globales (M€)	147
Nombre d'incidents environnementaux (nb)	20

Pourcentage d'établissements Réseau dotés d'un SME (certifiés ISO 14001 ou avec SME adapté) (%)	13
Nombre de projets d'études en R&D (nb)	99
Nombre de projets d'études en R&D liés à des questions environnementales (nb)	27
Montant des investissements en R&D (k€)	11 900
Montant des investissements en R&D liés à des questions environnementales (k€)	1 300
Nombre d'agents SNCF formés aux sujets environnement (nb)	377
- dont agents SNCF Réseau	66
Nombre d'heures de formation aux sujets environnementaux dispensées par SNCF Réseau (h)	529
Nombre des continuités écologiques des cours d'eau rétablis sur les 110 inscrits à la réglementation (nb)	2
Part des installations ferroviaires (RFN, Sites) couvertes par des actions de réduction ou de suppression d'usage des produits phytosanitaires (%)	2,9
Nombre de conventions de gestion avec des gestionnaires d'espaces naturel et surface concernée (nb et ha)	40 1 950 ha
Emissions de GES total du Groupe Public Ferroviaire SNCF (scope1+2) (k éqCO ₂)	1 056
Emissions de GES total de SNCF Réseau (scope1+2) (k éqCO ₂)	154
Tonnes de CO ₂ évitées grâce au système ferroviaire (k éqCO ₂)	9 872
Consommation d'électricité propre du réseau ferroviaire (GWh)	770
Part des trains circulant en traction électrique toutes EF confondues (%)	76,9
Consommation d'énergie des bâtiments des sites tertiaires et industriels :	
- électricité (GWh)	86,5
- gaz (GWh)	33,5
Consommation du carburant du parc auto (M L)	19,1
Consommations du carburant pour les engins travaux et locomotives (M L)	11,6

ENJEU N°3 : Améliorer la performance sociale	2015			
Nombre total de salariés (situation au 31 décembre) hors alternants et contrats aidés	54 118			
Répartition des agents par collèges (Cadres supérieurs/ Cadres/ Maîtrise/ Exécution)	CS 547	C 13358	M 20581	E 19632
Répartition des agents géographique (IDF/Province)	IDF 16421		Province 37697	
Répartition des agents par type de contrat (CDI/CDD/alternants, contrats aidés)	CDI 53902	CDD 216	Alt 2170	CA 2246
Effectif total par tranche d'âge (de 5 en 5)				
- moins de 26	2 811			
- de 26 à 30	6 564			
- de 31 à 35	7 013			
- de 36 à 40	7 211			
- de 41 à 45	8 130			
- de 46 à 50	6 808			
- de 51 à 55	8 366			
- 55 et plus	7 215			
Nombre total de recrutements (nb de CDI)	2 259			
- dont Cadre permanent ou statut cheminot (nb)	1 775			
- dont Contractuel (nb)	479			
Nombre d'alternants recrutés en CDI (nb)	391			
Nombre total de licenciements (nb de CDI)	181			

Part des salariés selon les régimes de travail (A pour régime de bureau et B+C pour régimes en horaires décalés dont WE et nuit)	A		B+C	
	8 144		45 974	
Charges de personnel brutes (M€)	3 402			
CMA : Coût Moyen Agent (situation au 31 décembre) (€)	60 603			
Montant total des 10 plus hautes rémunérations (M€)	2,7			
Taux d'absentéisme pour maladie (%)	3,8			
Nombre de jours d'absence par agent (nb)	9,4			
Part des femmes dans l'effectif global et par collèges (Cadres supérieurs/ Cadres/ Maîtrise/ Exécution) (%)	12,0			
	CS	C	M	E
	15,0	18,6	12,4	7,1
Part des hommes dans l'effectif global et par collèges (Cadres supérieurs/ Cadres/ Maîtrise/ Exécution) (%)	88,0			
	CS	C	M	E
	85,0	81,4	87,6	92,9
Pourcentage de recrutement féminin (%)	13,8			
Pourcentage de recrutement masculin (%)	86,2			
Part des femmes cadres recrutées chez Réseau (%)	35,1			
Part de femmes sur poste de management opérationnel (DET, DT) (%)	8,3			
Nombre de travailleurs handicapés (nb)	2 069			
Taux d'emploi des travailleurs handicapés (%)	3,63			
Part des temps partiel dans l'effectif (%)	5,8			
Nombre de salariés en télétravail (nb)	507			
Nombre d'heures de formation réalisées dans l'année (h)	2 552			
Part de la masse salariale dédiée à la formation (%)	6,8			
Nombre d'accords dans l'année (nb)	22			
Nombre de préavis déposés par les IRP (nb)	199			

ENJEU N°4 Renforcer notre implication territoriale	2015
Nombre d'avis sur étude d'impact émis par l'Autorité environnementale (AE)	9
Nombre de cas par cas déposé auprès de l'AE (nb)	11
Nombre de cas par cas ayant conduit à une décision de ne pas faire une étude d'impact (nb)	10
Montant des dépenses d'investissement activées par les grands projets de développement (M€)	2 337
Montant des dépenses d'investissement activées par les projets régionaux de développement (M€)	619
Nombre de concertations (nb)	26
Nombre de concertations volontaires (nb)	14
Nombre de partenariats avec des associations nationales et locales en matière de développement durable (nb)	111
Montant des achats solidaires (directs et indirects) SNCF Réseau (M€)	3,9
Equivalent en nombre d'emplois obtenu par le secteur protégé et adapté (EE)	38
Nombre de chantiers d'insertion (nb)	35
Nombre de contrats aidés générés par les chantiers d'insertion (nb)	288
Nombre d'heures en insertion sociale réalisées par des clauses sociales (h)	51 316
Surfaces cédées dans l'année (hectares)	107
dont surfaces cédées pour la création de logements (hectares)	9
Nombre de logements créés (nb)	741
dont nombre de logements sociaux créés (nb)	408
Versement de SNCF Réseau à la Fondation SNCF (k€)	500
Nombre de projets soutenus par la Fondation SNCF (nb)	800
Nombre de collaborateurs SNCF Réseau ayant participé au mécénat de compétences (nb)	245

Investissements consacrés à la résorption PNB hors projets de développement et de modernisation (M€)	8,8
Nombre de logement PNB traités	2 405
Population ayant bénéficiée d'un traitement PNB (nombre de personnes)	5 550

INDICATEUR GOUVERNANCE et PARTIES PRENANTES	2015
Nombre de minutes perdues aux 100 km par les EF :	
- pour causes GI (min)	1,29
- pour causes EF (min)	2,05
Dépenses d'investissement visant à améliorer la régularité (M€)	26
Nombre de CA dans l'année	12
Pourcentage global de femmes au sein des organes de gouvernances (%)	40
Trafic en train.km (M T.km)	497,8
Trafic fret issu des entreprises ferroviaires autres que Fret SNCF (%)	37
Trafic voyageur issu des entreprises ferroviaires autres que l'EF SNCF (%)	2,3
Note de satisfaction des clients Entreprises ferroviaires (sur 10)	5,5
Taux de consommation des fenêtres génériques (%)	85,5
Performance RSE fournisseurs SNCF Réseau (note moyenne sur 100 des évaluations Eco-Vadis)	51

4.6 CORRESPONDANCE DES INDICATEURS RSE AU REGARD DU DÉCRET D'APPLICATION DE L'ARTICLE 225

	THEMATIQUE Art. 225	LISTE DES INDICATEURS RSE de SNCF Réseau	CODE FICHE	GRI 4	ISO 26 000
Gouvernance de l'organisation	1 ^{er} alinéa de l'article R.225-105	Montant total des 10 plus hautes rémunérations (M€)	GOUV.01-3	G4-51	6.2
		Pourcentage global de femmes au sein des organes de gouvernances (%)	GOUV.01-2	G4-LA12	6.2
		Nombre de CA par an (nb)	GOUV.01-4	G4-50	6.2
INFORMATIONS SOCIETALES					
Impact territorial, économique et social	I-3°-a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société -En matière d'emploi et de développement régional -Sur les populations riveraines ou locales	Montant des dépenses d'investissement activées par les grands projets de développement (M€)	SOCT.01-1	EC7	6.8.9
		Montant des dépenses d'investissement activées par les projets régionaux de développement (M€)	SOCT.01-2	EC8	6.8.9
		Montant des dépenses d'investissement activées pour la mise en conformité du réseau (M€)	SOCT.01-3	EC7	6.8.9
		Montant des dépenses d'investissement activées pour le renouvellement et la performance du réseau existant (M€)	SOCT.01-4	EC7	6.8.9
		Nombre de minutes perdues aux 100 km par les EF :	SOCT.05-3	-	6.7.8 - 6.8.3
		- pour causes GI (min)			
		- pour causes EF (min)			
		Dépenses d'investissement visant à améliorer la régularité (M€)	SOCT.05-5	EC7	6.8.3
		Dépenses d'investissement visant à améliorer l'accessibilité (M€)	SOCT.01-5	EC7	6.8.5
		Surfaces cédées dans l'année dont surfaces cédées pour la création de logements (hectares)	SOCT.09-1	EC1	6.8.5
		Nombre de logements créés dont nombre de logements sociaux créés (nb)	SOCT.09-1	EC7	6.8.5
		Nombre d'avis sur étude d'impact émis par l'AE (nb)	SOCT.10-1	G4-27	6.8.5
Nombre de cas par cas déposé auprès de l'AE (nb)	SOCT.10-2	G4-27	6.8.5		
Nombre de cas par cas ayant conduit à une décision de ne pas faire une étude d'impact (nb)	SOCT.10-3	G4-27	6.8.5		

Relations avec les PPE	I-3°-b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines : -les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations ; -les actions de partenariat ou de mécénat	Nombre de concertations (nb)	SOCT.11-1	G4-26	6.8.9
		Nombre de concertations volontaires (nb)	SOCT.11-2	G4-26	
		Nombre de partenariats avec des associations nationales et locales en matière de développement durable (nb)	SOCT.11-3	G4-26	
		Trafic fret issu des entreprises ferroviaires autres que Fret SNCF (%)	SOCT.05-4	G4-26	
		Trafic voyageur issu des entreprises ferroviaires autres que l'EF SNCF (%)	SOCT.05-6	G4-26	
		Note de satisfaction des clients EF (sur 10)	SOCT.05-1	PR5	
		Taux de consommation des fenêtres génériques (%)	SOCT.05-2	G4-26	
		Trafic en train.km (M T.km)	SOCT.02-1	G4-26	
		Versement de SNCF Réseau à la Fondation SNCF (k€)	SOCT.06-2	-	6.7.8 - 6.8.3
		Nombre de projets soutenus par la Fondation SNCF (nb)	SOCT.06-1	-	
		Nombre de collaborateurs SNCF Réseau ayant participé au mécénat de compétences (nb)		-	
Sous-traitance & fournisseurs	I-3°-c) Sous-traitance et fournisseurs : -prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux. -importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Montant des achats solidaires (directs et indirects) SNCF Réseau (M€)	SOCT.07-1	SO9	
		Equivalent en nombre d'emplois obtenu par le secteur protégé (EE)	SOCT.07-2	SO9	6.8.3
		Nombre de chantiers d'insertion (nb)	SOCT.07-4	SO9	6.7.6
		Nombre de contrats aidés générés par les chantiers d'insertion (nb)	SOCT.07	SO9	6.8.5
		Nombre d'heures en insertion sociale réalisées par des clauses sociales (h)	SOCT.07-6	SO9	6.8.5
		Performance RSE fournisseurs SNCF Réseau (note moyenne sur 100 des évaluations EcoVadis)	SOCT.07-8	SO9	6.8.5
Loyauté des pratiques	II-3°-d) Loyauté des pratiques : -actions engagées pour prévenir la corruption ; -mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Nombre d'accidents de personnes sur le réseau : • Nombre de personnes tuées (hors suicides et tentatives de suicide) • Nombre de personnes blessées graves (hors suicides et tentatives de suicide) • Nombre de suicides	SOCT.04-1	PR2	6.7.3
		PN (passages à niveau) inscrits au programme de sécurisation nationale supprimés (nb)	SOCT.04-2	PR2	6.7.3
		Total des Investissements sécurité (M€)	SOCT.04-3	PR2	6.7.3
		Nombre d'événements sécurité remarquables (nb)	SOCT.04-4	PR2	6.7.3
		Nombre d'actes de malveillance contre les biens et le patrimoine financier SNCF Réseau (nb)	SOCT.04-5	PR2	6.7.3
		Nombre d'intervention en milieu scolaire (nb) - dont nombre d'interventions des VMS de SNCF Réseau			
		Nombre de jeunes sensibilisés par les VMS SNCF (nb)			
Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	II-3°-e) Autres actions en faveur des droits de l'homme	<i>Informations qualitatives</i>		HR3 - HR9 - HR10 - HR11 - SO	4.4 - 4.6 - 4.7 - 4.8 - 6.3 - 6.6
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES					
Politique générale	I-2°-a) Politique générale en matière environnementale : -organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ; -actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement ;	Pourcentage d'établissements SNCF Réseau dotés d'un SME (certifiées ISO 14001 ou avec SME adapté) (%)	ENV.01-1	G4-1	6.5
		Nombre d'agents SNCF formés aux sujets environnement (nb) - dont agents SNCF Réseau	ENV.01-3	G4-43	6.5
		Nombre d'heures de formation aux sujets environnementaux dispensées par SNCF Réseau (h)	ENV.01-4	G4-43	6.5
		Nombre de projets d'études en R&D (nb)	ENV.08-4	EN31	6.5
		Nombre de projets d'études en R&D liés à des questions environnementales (nb)	ENV.08-5	EN31	6.5
		Montant des investissements en R&D (k€)	ENV.08-2	EN31	6.5

	-moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions;	Montant des investissements en R&D liés à des questions environnementales (k€)	ENV.08-1	EN31	6.5	
		Nombre d'incidents environnementaux (nb)	ENV.01-5	EN31	6.5	
	II-2°-a) montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Montant des provisions environnementales globales (M€)	ENV.02-2	EN31	6.5.6	
Pollution et gestion des déchets	I-2°-b) Pollution et gestion des déchets : -mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; -mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;	Quantité totale de déchets dangereux produits hors traverses bois (tonnes)	ENV.02-3	EN23	6.5.3	
		Volume d'amiante (tonnes) - retiré du patrimoine bâti - retiré des installations ferroviaires (signalisation)	ENV.02-0	EN23		
		Volume de traverses bois valorisées énergétiquement (tonnes)	ENV.02-1	EN2		
		Ventes de matériaux en fin de vie (M€)	ENV.03-1	EN23		
		Part des rails réemployés (%) Part de rails recyclés (%) Part de ballast réemployé en suite rapide (%)	ENV.03-2	EN2		
	-prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Investissements consacrés à la résorption PNB hors projet de développement et de modernisation	SOCT.03-1	EN24	6.5.3	
		Nombre de logements PNB traités (nb)	SOCT.03-2			
Population ayant bénéficié d'un traitement PNB nb de personne)		SOCT.03-3				
Utilisation durable des ressources	I-2°-c) Utilisation durable des ressources : -consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	Consommation d'eau des sites tertiaires et industriels (M m ³)	ENV.05-1	EN8	6.5.4	
	-consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;	Quantité de ressources achetées, par nature : - Traverses en bois (unités) - Traverses en béton (unités) - Rails (tonnes) - Ballast (tonnes) - Cuivre caténaires (tonnes) - Papier (tonnes)	ENV.05-3	EN1	6.5.4	
		-consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'électricité propre du réseau ferroviaire (GWh)	ENV.05-2	EN3	6.5.4
			Part des trains circulant en traction électrique toutes EF confondues (%)	ENV.05-7		
			Consommation d'énergie des bâtiments des sites tertiaires et industriels : - électricité (GWh) - gaz (GWh)	ENV.05-8		
	Consommation de carburant du parc auto (M L)		ENV.05-9			
	Consommation de carburant pour les engins travaux et locomotives (M L)	ENV.05-10				
II-2°-c) Utilisation durable des ressources : -l'utilisation des sols	Part des kilomètres de lignes fermées faisant l'objet de préservation de l'emprise (%)	ENV.07-2	EN11	6.5.4		
	Investissements alloués à la dépollution des « sites pollués » (k€)	ENV.07-3	EN13	6.5.4		
Changement climatique	I-2°-d) Changement climatique : -les rejets de gaz à effet de serre	Emissions de GES total du Groupe Public Ferroviaire SNCF (scope1+2) (k eqCO ₂) Emissions de GES total de SNCF Réseau (scope1+2) (k eqCO ₂)	ENV.06-2	EN15-EN16	6.5.5	
		Tonnes de CO ₂ évitées grâce au système ferroviaire (téqCO ₂)	ENV.06-3	EN19	6.5.5	
	II-2°-d) Changement climatique : -l'adaptation aux conséquences du changement climatique	Part des retards des trains en minutes pour cause d'intempéries sur le total des causes imputables à la gestion de l'infrastructure (%)	ENV.06-4	-	6.5.5	
Protection de la	I-2°-e) Protection de la biodiversité : -mesures prises pour préserver ou	Nombre de conventions de gestion avec des gestionnaires d'espaces naturel et surface concernée (nb et ha)	ENV.09-1	EN11	6.5.6	

biodiversité	développer la biodiversité	Nombre des continuités écologiques des cours d'eau rétablis sur les 110 inscrits à la réglementation (nb)	ENV.09-2	EN26	
		Part des installations ferroviaires (RFN, Sites) couvertes par des actions de réduction ou de suppression d'usage des produits phytosanitaires (%)	ENV.09-4	EN13	
INFORMATIONS SOCIALES					
Emploi	I-1°-a) Emploi : -effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Nombre total de salariés (situation au 31 décembre) hors alternants et contrats aidés	SOC.01-1	G4-9	6.4.3
		Répartition des agents - par collèges (Cadres supérieurs/ Cadres/ Maîtrise/ Exécution) - géographique (IDF/Province) - par type de contrat (CDI/CDD/alternants, contrats aidés)	SOC.01-6	G4-10	6.4.3
		Effectif total par tranche d'âge (de 5 en 5)	SOC.01-7	G4-10	6.4.3
		Part des femmes et des hommes dans l'effectif global et par collège (Cadres SUP/Cadres/Maitrise/Exécution)	SOC.01-8	G4-10	6.4.3
	-les embauches et les licenciements ;	Nombre total de recrutements (nb de CDI) - dont Cadre permanent ou statut cheminot (nb) - dont Contractuel (nb)	SOC.01-10	LA1	6.4.3
		Pourcentage de recrutement féminin/masculin (%)	SOC.01-11	LA1	6.4.3
		Nombre total de licenciements (nb de CDI)	SOC.01-12	LA1	6.4.3
		Nombre d'alternants recrutés en CDI (nb)	SOC.01-4	LA1	6.4.3
	-les rémunérations et leur évolution	Charges de personnel brutes (M€)	SOC.01-2	G4-51	6.4.3
CMA : Coût Moyen Agent (situation au 31 décembre) (€)		SOC.01-5	G4-51	6.4.3	
Organisation du travail	I-1°-b) Organisation du travail : -organisation du temps de travail	Part des temps partiels dans l'effectif (%)	SOC.01-3	-	6.4.3
		Part des salariés selon les régimes de travail (A pour régime de bureau et B+C pour régimes en horaires décalés dont WE et nuit) (%)	SOC.01-14		
		Nombre de salariés en télétravail (nb)	SOC.01-9		
	II-1°-b) Absentéisme	Taux d'absentéisme pour maladie (%)	SOC.03-2	-	6.4.4
		Nombre de jour d'absence par agent (nb)	SOC.03-3		
Relations sociales	I-1°-c) Relations sociales : -organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ; -le bilan des accords collectifs	Nombre de préavis déposés par les IRP (nb)	SOC.04-3	LA4	6.4.5
		Nombre d'accords dans l'année (nb)	SOC.04-6	LA4	6.4.5
Santé & sécurité	I-1°-d) Santé et sécurité : -conditions de santé et de sécurité au travail ; -bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	<i>Informations qualitatives</i>			
	II-1°-d) les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt hors trajet	SOC.03-1	LA6-LA7	6.4.6
		Nombre de maladies professionnelles déclarées (nb)	SOC.03-4	LA6-LA7	6.4.6
	Nombre total de morts des entreprises extérieures travaillant pour SNCF Réseau (nb)		LA6-LA7	6.4.6	
Formation	I-1°-e) Formation : -politiques mises en œuvre en matière de formation ; -nombre total d'heures de formation	Part de la masse salariale dédiée à la formation (%)	SOC.02-3	LA9	6.4.7
		Nombre d'heures de formation réalisées dans l'année (h)	SOC.02-1	LA9	6.4.7
Egalité de traitement	I-1°-f) Egalité de traitement : -mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; -mesures prises en faveur de l'emploi et	Part des femmes cadres recrutées chez Réseau (%)	SOC.06-1	LA12	6.3.7
		Part de femmes sur poste de management opérationnel (DET, DT) (%)	SOC.06-2		

	de l'insertion des personnes handicapées ; -politique de lutte contre les discriminations	Nombre de travailleurs handicapés (nb)	SOC.05-1	LA12	6.3.7
		Taux d'emploi des travailleurs handicapés (%)	SOC.05-1	LA12	6.3.7
Promotion & respect des conventions de l'OIT	II-1°-g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives : -au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ; -à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ; -à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ; -à l'abolition effective du travail des enfants	<i>Informations qualitatives</i>		HR3 - HR4 - HR5 - HR6	6.3.10